

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN47

présenté par
M. Ferrara

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la deuxième phrase de l'alinéa 307, après le mot :

« engagement, »

insérer les mots :

« notamment grâce à l'intégration d'un viseur de casque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de mentionner l'introduction du viseur de casque au standard F4, qui permettra aux pilotes de superposer des informations nécessaires au pilotage, à la navigation ou à la réalisation de la mission sur une visière en plexiglas intégré au casque. Il permettra également de surveiller leur environnement en même temps que les informations fournies par leurs instruments de bord.